



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal
Session ordinaire
Séance du mercredi 4 décembre 2019

Étaient présents : M. VAN VOOREN Cédric, Maire.

MM. et Mmes HERVÉ Michel, M POISSONNEAU, Claude, MURZEAU Arnaud, BOUHATMI Nadia, CHOIMET Valérie Adjointes.

MM. et Mmes BARILLÈRE Jean-René, COTTENCEAU Marylène, DEROUINEAU Linda, MASSON Bruno, ROBIN Franck, SABATINI Ange, TIJOU Liliane Conseillers municipaux.

Excusée : Mme CHEVALIER, Conseillère municipale.

Absents : Mmes et M. LAIZET Séverine, LOPES Véronique, PORTAL Michel, Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Jean-René BARILLÈRE

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Approbation du Compte Rendu de la séance précédente.

Le **Compte rendu de la séance du 23/10/2019**, dont chaque conseiller a eu connaissance, ne faisant l'objet d'aucune remarque, demande de modification ou observations particulières **est adopté.**

Retraits et rajouts de points à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord quant à la suppression au Point I. de la délibération concernant des tarifs des encarts publicitaires 2020 et au point IV. de l'instauration du RIFSEEP ; et à l'ajout au point II. de la participation aux travaux de raccordement électrique du SIEMML, au point II de SMIB – Participation commune clôtures et plantations bordure de l'Evre ; au point II. De la présentation du rapport annuel de l'eau potable de l'AdC et au point III de la création d'un chemin de randonnée sur l'EVRE.

☞ **Accord du conseil municipal pour le rajout et la suppression de points à l'ordre du jour.**

I – FINANCES

- BUDGET PRINCIPAL 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N°7 – CREDITS COMPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire explique que la décision modificative suivante est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE la décision modificative suivante,

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT		
R 73211 – Attribution de compensation	- 1 500,00 €	
R 7381 – Taxe afférente au droit de mutation	+ 15 300,00 €	
R 74751 – GFP de rattachement	+ 1 500,00 €	

D 60632 – Fournitures de petit équipement		+ 1 850,00 €
D 6135 – Locations mobilières		+ 2 805,00 €
D 615228 – Autres Bâtiments		+ 570,00 €
D 615231 – Entretien de voirie		+ 2 800,00 €
D 6226 – Honoraires		+ 1 920,00 €
D 65372 – Fonds allocations élus fin de mandat		+ 45,00 €
D 6542 – Créances éteintes		+ 20 €
023 – Virement à la section d'investissement		+ 5 290,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	15 300.00 €	15 300.00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 5 290,00 €	
R 1641 – Emprunts	- 2 910,00 €	
D 2183/400 – Matériel de bureau et matériel informatique		+ 380,00 €
D 2188/400 – Autres immobilisations corporelles		+ 2 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 380,00 €	2 380,00 €
TOTAL	17 680.00 €	17 680.00 €

- PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une liste de créances éteintes par la commission de surendettement des particuliers de la Banque de France d'un montant de 18.25 €.

Monsieur le Maire précise que la Trésorerie municipale de CHOLET sollicite une délibération du conseil municipal constatant l'effacement de la dette et demande l'émission d'un mandat au compte 6542 d'une valeur de 18.25 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, dans le cadre d'une optimisation de la gestion budgétaire et comptable de la commune, et dans le souci d'une sincérité des comptes, constate l'effacement de la dette énoncée ci-dessus, et prévoit les crédits nécessaires à l'article 6542.

- AMORTISSEMENT – DEFINITION DES DURÉES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un mandat a été émis en 2018 pour un montant de 21 392.06 € pour le renforcement de défense incendie.

Monsieur le Maire précise que cette dépense a été imputée au compte 21531 et doit obligatoirement faire l'objet d'amortissement.

Monsieur le Maire propose de fixer la durée d'amortissement de la dépense citée ci-dessus à 30 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'amortir la dépense citée ci-dessus, mandatée au compte 21531 sur l'exercice 2018, sur une durée de 30 ans et dit que les écritures correspondantes seront inscrites aux comptes 6811 et 281531

- FRAIS DE GARDE ANIMAUX ERRANTS – ANNÉE 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'arrêté en date du 12 février 1998, relatif à la circulation et à la divagation des chiens, et indiquant le tarif demandé pour la prise en charge de l'hébergement journalier.

Il propose de laisser inchangés les tarifs de 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, fixe pour l'année 2020, le tarif suivant :

- forfait de prise en charge : 60 €
- hébergement journalier : 25 €

Et autorise Monsieur le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à encaisser les montants de ces loyers à l'article 75878 du budget de l'exercice 2020.

- LOCATIONS DE TABLES ET DE BANCS – ANNÉE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, fixe comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2020, la location de chaque lot d'une table et deux bancs ci-dessous :

- le premier lot : **5 €**
- pour chaque lot supplémentaire : **2 € supplémentaires**

Dit que le montant de la location sera payable par les locataires entre les mains du Trésorier Payeur Municipal de Cholet, dit que la location sera gratuite pour les associations de la commune et autorise Monsieur le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à encaisser les montants de ces loyers à l'article 752 du budget de l'exercice 2020.

- CIMETIÈRE – PRIX DES CONCESSIONS, DES CAVEAUX CINÉRAIRES ET DU COLUMBARIUM – ANNÉE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, fixe les tarifs pour le cimetière, pour l'année 2020, comme suit :

30 ans - 1 m ²	30 €
30 ans - 2 m ²	60 €
30 ans - 4 m ²	120 €
30 ans - caverne	350 €
15 ans - columbarium – une plaque non gravée incluse	750 €
30 ans - columbarium – une plaque non gravée incluse	935 €
Gravure plaque columbarium	15 € la lettre
Dispersion Jardin du Souvenir – une plaque incluse	50 €

Et autorise Monsieur le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à encaisser les montants de ces loyers à l'article 70311 du budget de l'exercice 2020.

- FRAIS DE SCOLARITÉ DES ÉLÈVES EXTÉRIEURS – ANNÉE 2018/2019 – PARTICIPATION DES COMMUNES EN 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, fixe le coût d'un élève à l'école publique pour l'année scolaire 2018/2019 :

- en classe maternelle 1 377.23 € ;
- en classe primaire 472.46 € ;

Dit que ces montants seront appliqués aux communes de résidence des élèves inscrits à l'école publique de l'Èvre pour leur participation aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2018/2019 payable en 2020 ; Dit qu'un prorata sera appliqué en fonction de la date d'inscription de l'élève à l'école et autorise Monsieur le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à encaisser ces montants à l'article 74748 du budget de l'exercice 2020.

- PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT JOSEPH – CONTRAT D'ASSOCIATION – EXERCICE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le coût de fonctionnement de l'école publique, au vu des éléments rentrant en compte dans le contrat d'association, pour l'année scolaire 2019/2020 à :

- 1 182,79 € par élève en classe maternelle
- 214,31 € par élève en classe primaire

Le nombre d'élèves vezinois à l'école Saint Joseph pour la rentrée scolaire 2019/2020 est de :

- 36 pour la maternelle,
- 56 pour le primaire,

SOIT une somme globale de 54 585 € et dit que les sommes correspondantes seront inscrites au budget primitif de l'exercice 2020. Le Conseil municipal rappelle qu'en dehors de la somme citée ci-dessus versée dans le cadre du contrat d'association, la commune participe également à l'achat des fournitures scolaires (avec un montant de 35 € par élèves), s'acquitte du coût des interventions musicales auprès de l'Agglomération du Choletais, verse une subvention complémentaire de 24 € par élèves, participe aux classes découvertes (35 € par élèves une année sur deux) et rembourse les trajets école – cantine - périscolaire sur présentation de justificatif.

- PARTICIPATION AUX FOURNITURES SCOLAIRES DES ÉCOLES PUBLIQUE ET PRIVÉE – EXERCICE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des présents, décide de fixer les participations aux fournitures scolaires à 35 € par élève.

Le nombre d'élèves à la rentrée scolaire est de :

- 106 pour l'École publique, soit une participation de 3 710 €
- 94 pour l'École privée, soit une participation de 3 290 €

Dit que les sommes correspondantes sont inscrites à l'article 6067 du budget primitif 2020.

- TARIFS DES SERVICES D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE – ANNÉE 2020

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal les différents tarifs des services d'accueil périscolaire et extrascolaire applicables aux familles pour l'année scolaire 2019 et propose de maintenir la grille tarifaire pour l'année scolaire 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de maintenir la grille tarifaire applicable à partir du 1^{er} janvier 2020, fixe les prix comme suit pour l'accueil périscolaire :

Quotient familial CAF/MSA	Tarifs familles Vezins	Tarifs familles extérieures
Quotient inférieur à 600 €	1,05 € la demi-heure, soit 2,10 € l'heure	1,25 € la demi-heure, soit 2,50 € l'heure
Quotient entre 601 et 720 €	1,25 € la demi-heure, soit 2,50 € l'heure	1,40 € la demi-heure, soit 2,80 € l'heure
Quotient entre 721 et 1000 €	1,40 € la demi-heure, soit 2,80 € l'heure	1,50 € la demi-heure, soit 3,00 € l'heure
Quotient supérieur à 1001 € et autres	1,50 € la demi-heure, soit 3,00 € l'heure	1,55 € la demi-heure soit 3,10 € l'heure

PRÉCISE que pour le matin de 7h00 à 8h30 et le soir de 16h30 à 19h00, la facturation se fait à la demi-heure de présence de l'enfant et est calculée en fonction du quotient familial ;

FIXE les prix comme suit pour l'accueil de loisirs périscolaire des mercredis et extrascolaire applicables aux familles de Vezins et de Chanteloup-les-Bois :

Quotient familial CAF /MSA	Journée avec repas 8h30 – 17h30	Journée sans repas 8h30 – 12h30 13h30 – 17h30	½ journée avec repas 8h30 – 14h00 ou 12h00 – 17h30	½ journée sans repas 8h30 – 12h30 ou 13h30 – 17h30	Sortie	Garde matin et soir
< 600 €	10,00 €	6,50 €	8,00 €	4,50 €	Supplément de 3,00 €	0,60 € le ¼ d'heure
601 à 720 €	14,25 €	10,75 €	11,25 €	7,75 €		
721 à 1000 €	15,25 €	11,75 €	11,75 €	8,25 €		
> 1000 € et autres	15,75 €	12,25 €	12,25 €	8,75 €		

FIXE les prix comme suit pour l'accueil de loisirs périscolaire des mercredis et extrascolaire applicables aux familles extérieures (hors Chanteloup-les-Bois) :

Quotient familial CAF/MSA	Journée avec repas 8h30 – 17h30	Journée sans repas 8h30 – 12h30 13h30 – 17h30	½ journée avec repas 8h30 – 14h00 ou 12h00 – 17h30	½ journée sans repas 8h30 – 12h30 ou 13h30 – 17h30	Sortie	Garde matin et soir
< 600 €	12,00 €	8,50 €	10,00 €	6,50 €	Supplément de 3,00 €	0,60 € le ¼ d'heure
601 à 720 €	16,25 €	12,75 €	13,25 €	9,75 €		
721 à 1000 €	16,75 €	13,25 €	13,75 €	10,25 €		
> 1000 € et autres	19,75 €	16,25 €	14,25 €	10,75 €		

- TARIF VEILLÉE NOCTURNE ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE – ANNÉE 2020

L'accueil de loisirs extrascolaire organise de temps en temps des veillées nocturnes pour les enfants âgés de 7 à 11 ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir le montant du supplément par enfant qui sera demandé aux familles pour l'année 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, fixe à 5 euros par enfant le supplément demandé aux familles pour les veillées nocturnes organisées par l'accueil de loisirs extrascolaire. Ce montant comprend les coûts du repas et de l'animation ; et autorise Monsieur le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à encaisser les montants de ces recettes à l'article 7066 du budget de l'exercice 2020.

- TARIF DES JARDINS COMMUNAUX 2020

Monsieur le Maire rappelle que selon l'article 2 du règlement intérieur des jardins communaux, il est prévu que : « Les jardins sont attribués sous réserve du paiement de la cotisation annuelle fixée par délibération du Conseil Municipal. La cotisation est due pour une année complète qu'elle que soit la date d'arrivée du jardinier. Son paiement est fixé en janvier de chaque année. Celle-ci est réputée acquise dans sa totalité quelle que soit la date et la cause de résiliation. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, fixe à 60 euros le montant de la cotisation pour l'année 2020.

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des présents, attribue les subventions suivantes aux associations :

Association	Montant attribué	Association	Montant attribué
OCCE école publique	2 544 €	Olympique Sportive Tourlandry-Vezins-Chanteloup (OSTVC)	500 €
OGEC école privée	2 208 €	Bibliothèque Marque Pages	3 400 €
OGEC école privée	3 610 € (trajets)	Union Nationale des Combattants	200 €
Comité des Fêtes	1 500 €	Groupement de protection des cultures	580 €
Amicale des donneurs de sang	200 €	Entente sportive Vezins-Chanteloup-La Tourlandry (ESVCT)	300 €

BLV Vezins	500 €	APEL (Classes découvertes)	35 € X 49 élèves = 1 715 €
APEC (Projet cirque)	3 710 €		

DIT que les sommes correspondantes sont inscrites au budget primitif 2020.

- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CCAS – 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des présents, attribue une subvention de 3 000 € au Centre d'Action Social communal, et dit que la somme correspondante est inscrite au budget primitif 2020.

- BUDGET PRINCIPAL – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente, sous forme de tableaux, au Conseil Municipal, le contenu du budget principal 2020. **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, et adopte le budget principal 2020 qui s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 1 210 015 € en fonctionnement et à hauteur de 365 800 € en investissement.

II- INTERCOMMUNALITÉ

- AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – GESTION DES DECHETS – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES – EXERCICE 2018

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de la gestion des déchets de l'exercice 2018 de l'Agglomération du Choletais.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de la gestion des déchets de l'exercice 2018 de l'Agglomération du Choletais.

- AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES – EXERCICE 2018

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'assainissement de l'exercice 2018 de l'Agglomération du Choletais.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'assainissement de l'exercice 2018 de l'Agglomération du Choletais.

- AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – EAU POTABLE – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES – EXERCICE 2018

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable de l'exercice 2018 de l'Agglomération du Choletais.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable de l'exercice 2018 de l'Agglomération du Choletais.

- SIEML – PARTICIPATION A DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, vu la délibération d'adhésion au Syndicat d'Energies, vu le détail estimatif des travaux d'alimentation en énergie électrique basse tension de votre projet situé sur la commune de VEZINS pour un montant de 10 266.00 € HT ; décide de participer financièrement aux travaux cités ci-dessus de la manière suivante :

Par règlement sur présentation, des appels de fonds des sommes dues, par le SIEML du montant HT de 4 357,00 €.

Nature des travaux : 10 Extension BT < 36 KVA domestique

TRAVAUX SIEML	FINANCEMENT SIEML (Frais de dossier inclus)	Participation de la commune
Basse Tension (Extension)	5 909.00 €	4 357.00 €
TOTAL Net de Taxe	5 909.00 €	4 357.00 €

- SMIB - PARTICIPATION COMMUNE CLOTURES ET PLANTATIONS BORDURE DE L'EVRE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de restauration de l'Evre réalisés par le SMIB (Syndicat Mixte des Bassins), il y a lieu de protéger les bords de l'Evre par la pose de clôtures et de plantations.

Monsieur le Maire présente un devis concernant la pose de clôtures pour un montant de 2 370.72 € TTC. Le SMIB peut prendre en charge 80 % des travaux, 20 % restant à la charge de la commune soit 477.14 € TTC.

Concernant les travaux de plantations, la même règle s'applique pour une prise en charge du montant des travaux de 80 % par le SMIB et 20 % par la commune pour un montant maximum de la participation communale de 200 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de participer financièrement, dans le cadre de la restauration de l'Evre, aux travaux à hauteur de 20 % pour la partie clôtures et 20 % pour la partie plantations et autorise monsieur le Maire à signer avec le SMIB les documents nécessaires.

- CREATION D'UN SENTIER DE GRANDE RANDONNÉE DE PAYS SUR LE TERRITOIRE DE LA VALLÉE DE L'EVRE – PROJET DE CONVENTION

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de convention concernant la création d'un sentier de randonnée de pays sur le territoire de la vallée de l'Evre, afin de valoriser la vallée de l'Evre, depuis sa source jusqu'à la confluence avec la Loire. Le but étant de révéler le potentiel (naturel, culturel, de loisirs) de la Vallée de l'Evre et d'y développer un projet touristique et économique.

Monsieur le Maire précise que sont concernés par ce projet de convention les communes de Beaupréau sur Mauges, de Montrevault sur Evre, de Mauges-sur-Loire, dépendant de la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté ; et dépendant de l'Agglomération du Choletais les communes de Vezins, Trémentines et du May-sur-Evre.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents que la création ou la gestion des chemins de randonnées est une compétence communautaire et propose donc de solliciter l'Agglomération du Choletais. En effet, l'Agglomération du Choletais n'a pas été mentionnée dans les signataires du projet de convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, donne un avis favorable à la création d'un sentier de grande randonnée de pays sur le territoire de la vallée de l'Evre, et précise qu'elle va solliciter l'appui de l'Agglomération du Choletais, disposant de la compétence en matière de chemins de randonnées.

III- DOMAINE - PATRIMOINE

- MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIRIES COMMUNALES

Monsieur le Maire expose que le tableau de classement des voiries communales est un document qui répertorie les voies (rues et chemins) ainsi que les places, classées dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 22.02.2008 décomposant la voirie comme telle :

- Voies à caractères de liaisons : 14 521 ml
- Voies à caractère de rues : 6 697 ml
- Voies à caractères de places : 13 231 m²

Monsieur le Maire rappelle également les délibérations en date du 28/10/2015, du 11/10/2017 et du 23/10/2019 classant de nouvelles voiries dans le domaine routier public communal.

Monsieur le Maire informe que suite notamment à un audit des routes communales réalisés par l'Agglomération du Choletais et du relevé réalisé en interne, il apparait que le tableau de classement des voiries communales n'est pas à jour et ne reprend pas l'ensemble des voies de la commune.

Monsieur le Maire rappelle également que le tableau de classement des voiries communales sert notamment de référence pour les critères de calcul de la Dotation de Solidarité Rurale.

Monsieur le Maire propose donc de procéder à la mise à jour du tableau de classement des voiries communales comme tel :

- Voies à caractère de liaisons : 30 482 ml
- Voies à caractère de rues : 9 942 ml
- Voies à caractère de places : 14 191 m²

Il appartient au Conseil Municipal, en application de l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, de prendre une délibération pour adopter la nouvelle longueur totale des voiries communales qui est portée à 40km 24 mètres. **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, procède à la mise à jour du tableau de classement des voiries communales comme tel :

- Voies à caractère de liaisons : 30 482 ml
- Voies à caractère de rues : 9 942 ml
- Voies à caractère de places : 14 191 m²

Sollicite la prise en compte de ces nouveaux paramètres concernant la voirie communale pour le calcul des dotations financières de l'Etat et autorise monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour la prise en compte des nouvelles données du tableau de classement des voiries communales

IV – EDUCATION

- RENOUELEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2019-2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat enfance jeunesse établi pour une durée de 4 ans est arrivé à échéance et qu'il est nécessaire de le renouveler.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, autorise monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2G 2019-2022 Agglomération du Choletais ainsi que les avenant et autres pièces annexes susceptibles de se présenter à l'avenir et se rapportant au CEJ 2019-2022.

- MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC L'OGEC RELATIVE AUX TRAJETS CANTINE DE L'ECOLE PRIVÉ

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention signée entre la commune et l'OGEC organisant les trajets entre l'école privée et le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier la convention en son article 2 – Description de la prestation - afin de mettre à jour les horaires du trajet du matin de l'accueil périscolaire à l'école se déroulant de 8h20 à 8h35 en lieu et place de 8h15 à 8h30.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve la modification de la convention avec l'OGEC relative aux trajets cantine de l'école privée, et autorise monsieur le Maire à signer ladite convention.

V –QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants : 29 Rue Pierre Perrier (AH 162)

Voirie – Point sur facturation/travaux LSP

Monsieur BARRILLERE informe les membres du conseil qu'il a rdv le 10.12.2019 avec Mr GALLET de l'entreprise LSP pour faire le point de travaux de signalisation routière en cours sur la commune.

Place André PERRET – Dégradation candélabre

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans la nuit du 3 au 4 décembre un candélabre a été endommagé place André PERRET. Après avoir relayé l'information sur le site Facebook de la commune, l'auteur des dégâts s'est présenté en mairie.

Projet Age & Vie – Demande d’information

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception d’un mail de Mme SAINT LEGER de Age & Vie demandant la date du dépôt du permis d’aménager. Une réponse va lui être apporté lui indiquant que la commune souhaite au préalable rencontrer le nouveau sous-préfet de Cholet pour lui présenter le projet de lotissement.

AdC – Convention sur le mode de fonctionnement relatif à la restauration des élèves des écoles primaires de l’agglomération pour les classes vertes au CISPA

Monsieur le Maire informe que la convention sur le mode de fonctionnement relatif à la restauration des élèves des écoles primaires de l’agglomération pour les classes vertes au CISPA a été signée par Madame CHOIMET, Adjointe à la vie scolaire et sera renvoyé à l’AdC pour signature.

Syndicat Layon Aubance Louet – Comité syndical du 11.12.2019

Monsieur le Maire informe la tenue du comité syndical du syndicat Layon Aubance Louet le mercredi 11.12.2019 à Faye d’Anjou.

Département 49 – Pacte territorial d’insertion

Monsieur le Maire présente le pacte territorial d’insertion du Département du Maine-et-Loire.

Département 49 – Information transfert de voies latérales au droit de la RD 960

Monsieur le Maire informe le conseil que le transfert de domanialité de deux voies latérales revêtues au droit de la RD960 est effectif depuis le 26.10.2019.

DDCS – Convention PEDT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception de la convention signée relative à la mise en place d’un projet éducatif territorial (PEDT).

Personnel – Contrat d’assurance Groupe « risques statutaires »

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat d’assurance groupe « risques statutaires » souscrit par le Centre de Gestion arrivera à échéance le 31.12.2020 et que le Centre de Gestion sollicite la commune pour savoir si elle va se rattacher au nouvel appel d’offre qui va être lancer. Une réponse est attendu avant le 20 février 2020

Club de l’Espérance – Invitation goûter de Noël du 11.12.2019

Un courrier de réponse va être envoyé au Club de l’Espérance qu’en l’absence de monsieur HERVÉ, la commune sera représentée par Madame TIJOU au goûter de Noël du 11.12.2019.

Club de l’Espérance – Demande de prêt de pichets et égouttoirs

Une réponse favorable va être apporté au Club de l’Espérance quant au prêt de pichets et d’égouttoirs par la commune.

Comité des Fêtes – Invitation apéritif dinatoire – 24.01.2020

Monsieur le Maire informe le conseil de l’invitation par le comité des fêtes de membres du conseil et du personnel à un apéritif dinatoire à la salle des fêtes le 24.01.2020. Une réponse va y être apporté.

Comité des fêtes – Organisation d’un espace convivial près du marché

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception d’un courrier du comité des fêtes l’informant de son souhait d’organiser un espace convivial près du marché. Une réponse favorable va être apportée.

Comité des fêtes – Demande d’aide pour achat de gobelets réutilisables

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception d’un courrier du comité des fêtes sollicitant l’aide de la commune pour l’acquisition de gobelets réutilisables. Madame BOUHATMI va répondre au comité des fêtes en leur indiquant de solliciter l’AdC pour obtenir une subvention, tout en leur précisant que la commune pourra participer à hauteur de ce que donne l’AdC sous condition que les gobelets puissent être prêtés aux associations vezinaises.

OSTVC – Invitation à la galette – 19.01.2020

Monsieur le Maire informe le conseil de l'invitation reçue de l'OSVCT à la galette du 19.01.2020. Madame BOUHATMI représentera la commune.

Point sur le Petit Vezein

Monsieur le Maire propose qu'un seul bulletin municipal, d'une soixantaine de pages, paraisse dans l'année entre avril et juin pour des soucis d'économie et d'écologie. Un travail va également être effectué quant à l'implantation d'un panneau d'affichage numérique extérieur dans le centre bourg.

Ville de TREMENTINES – Inauguration aménagement centre bourg et supermarché G20 – 12.12.2019

SLH – Invitation pose 1^{ère} pierre logements locatifs La Frenais – Les Cerqueux sous passavant - 17.12.2019

SLH – Invitation pose 1^{ère} pierre logements locatifs Le Point du Jour - Tigné – 17.12.2019

AdC – Cérémonie des vœux aux forces vives du territoire – 17/01/2020

Réunion publique Orange – Fibre - VEZINS – 22.01.2020

Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique concernant la fibre optique mené par ORANGE aura lieu à la MCL le 22.01.2020 à 19h.

Course Cholet Pays de Loire – 29/03/2020

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la course cycliste Cholet Pays de Loire aura lieu le 29.03.2020.

Congés fin d'année élus + personnel

CONGÉS HIVER 2019			
ÉLUS		AGENTS ADMINISTRATIFS	
Cédric VAN VOOREN	Du 26/12 au 06/01	Antoine MALLET	Du 16 au 27/12 inclus
Michel HERVÉ	Du 20/12 au 06/01	Nadège ONILLON	Du 30/12 au 03/01 inclus
Arnaud MURZEAU	Du 26/12 au 06/01	Béatrice COUEDOR	Du 23 au 27/12 inclus
Claude POISSONNEAU	du 29/12 au 03/01	Pierre HERBRETEAU	Du 30/12 au 09/01 inclus
Valérie CHOIMET	Du 26 au 29/12	AGENTS TECHNIQUES	
Nadia BOUHATMI	Du 09 au 13/12	Yohann VINCENDEAU	Du 23 au 27/12
Bruno MASSON	NEANT	Gaetan COTTENCEAU	Du 30/12 au 03/01 inclus et les 6 et 7/01
Jean-René BARILLERE	le 25/12 et le 01/01	Vincent COTTENCEAU	Du 20 au 27/12
Fabienne CHEVALIER	NEANT	Marie-Laure SAVARIT	Du 23 au 27/12
Franck ROBIN	Du 24/12 au 06/01		
Linda DEROUINEAU	NEANT		
Marylène COTTENCEAU	NEANT		
Liliane TJOU	Du 23/12 au 30/12		
Ange Sabatini	NEANT		

Date CM, RM 2020

Calendrier prévisionnel 2020	
<u>Réunion de municipalité</u>	<u>Conseil municipal</u>
15/01 - 18h	21/01 - 18 h
29/01 - 18h	26/02 - 18h
05/02 - 18h	
12/02 - 18h	
19/02 - 18h	
04/03 - 18h	
11/03 - 18h	

✚ Présentation de la revue de presse.

La séance est close à 21h.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 21 janvier 2020 à 18h

**Le Maire,
Cédric VAN VOOREN**



